

INSPECTION GÉNÉRALE
1898

COLLEGE DE LUNEL

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
4 EME BUREAU

RAPPORT D'ENSEMBLE

Le collège de Lunel est situé à l'ouest de la ville, en face d'un beau jardin public, sans voisinage incommode, largement ouvert à l'air et au soleil.

Il est neuf en grande partie, ou du moins il date d'un petit nombre d'années, et des réparations importantes ont été faites à la suite du dernier renouvellement de l'engagement décennal¹. Il est chaque année blanchi à la chaux à l'intérieur. Cependant, au premier abord, l'aspect de certains locaux satisfait peu, et il reste une impression peu agréable de nudité et de délabrement.

On s'aperçoit vite qu'il y en a surtout une apparence qui, peut-être, échapperait à un observateur plus habitué aux usages méridionaux, et en somme il reste que l'ensemble de la maison est bien approprié à sa destination.

Le dortoir est situé au premier étage. Il est vaste, facile à aérer, mais je crains qu'on n'use pas assez de cette facilité. Les lits des 11 pensionnaires tiennent à l'aise et pourraient, sans qu'il y ait en encombrement, augmenter en nombre. La propreté est suffisante, sans plus ; le service paraît fait régulièrement. Un répétiteur couche dans le dortoir.

Vestiaire et cordonnerie, il existe près du dortoir, une vaste pièce qui sert de cordonnerie et où pourrait être établi, si besoin, un deuxième dortoir, pour le cas peu probable, où le premier deviendrait insuffisant. Il y a également une pièce spéciale à usage de vestiaires. Les armoires sont disposées le long des murs. Les élèves étant presque tous blanchis par les familles administrent eux-mêmes leur linge.

Il en résulte un ordre très imparfait. De plus, la pièce étant bien disposée pour l'aération, il vaudrait mieux que les armoires fussent placées au milieu afin que l'air circule, autour et à l'intérieur ; il faudrait surtout qu'une surveillance plus étroite fût exercée sur la tenue de chaque armoire.

Réfectoire et cuisine. Le réfectoire est situé au rez-de-chaussée, mais il est séparé de la cuisine par un préau couvert et une cour à l'air libre ; l'inconvénient est supportable dans un pays où la pluie est rare. Ce réfectoire est assez vaste pour le nombre d'élèves qu'il est destiné contenir, il est insuffisamment aéré, quoiqu'il puisse l'être davantage. La cuisine est de taille moyenne. C'est la pièce la plus propre.

¹ Chaque dix ans, la ville de Lunel devait s'engager sur le maintien du Collège.

Chambre des répétiteurs Une chambre commune, très vaste, est assignée aux répétiteurs, qui s'y trouvent bien. Elle est d'ailleurs mal tenue, en désordre, et un énorme tas de cendres en occupe la partie centrale. Le Principal rejette la responsabilité de cet état de choses sur les répétiteurs, il y a du vrai dans cette opinion, mais il n'est pas contestable que l'insuffisance du service intérieur doit être pour quelque chose dans la mauvaise tenue que j'ai constatée.

Classes et études. Les classes sont suffisantes, mais le pavage aurait, en maint endroit, besoin d'être réparé. Deux études, qui servent à même temps de classe, sont largement éclairés et ne laisse rien à désirer. Le matériel est en général convenable. Une partie toutefois serait à remplacer sans qu'il y ait urgence. L'étude dont on se sert est éclairée au gaz. Le chauffage, dont je crois qu'on use peu, est assuré par de petits poêles en fonte, très suffisants dans un pays où il est rarement nécessaire de chauffer beaucoup.

Dessin L'installation se compose de deux salles, l'une pour le dessin graphique, l'autre pour le dessin d'imitation. Elle est tout aussi satisfaisante que possible. Le collège possède la collection normale des modèles en plâtre. Il n'y a aucune amélioration à signaler. J'estime que tous les plâtres de la collection n'étant pas utilisés pour l'enseignement, on pourrait aussi les classer avec ceux qui ne servent pas habituellement.

Cabinet de physique, deux salles sont consacrées à la physique et à la chimie. Elles suffisent amplement, mais elles sont malpropres et mal rangées. Les machines pneumatiques et électriques ont besoin de réparations et, en attendant, ne peuvent servir. L'armoire à produits chimiques existe, mais elle est en désordre.

J'ai fait connaître cette situation au 2^{ème} bureau à propos du professeur de physique, Monsieur Dollejeune qui m'a été signalé comme prenant son service, avec quelque légèreté. Un professeur soigneux s'accommoderait sans difficulté de l'installation qui est fournie.

J'ai prescrit de faire installer dans la salle de physique, une armoire contenant une collection d'histoires naturelles qui se trouve, on a pu me dire pourquoi, placée dans une classe au rez-de-chaussée et qui doit être par suite rarement mise à contribution.

Infirmierie, aucun local n'est affecté au service de l'infirmierie. Les élèves légèrement malades restent au dortoir. Si un cas suspect se présente, on installe le lit du malade dans la pièce qui sert de cordonnerie ; l'aération, à mon sens, y est excessive. Le Principal m'a déclaré que le médecin du collège estimait que les choses étaient bien mieux ainsi. Quoi qu'il en soit j'ai invité le principal à faire aménager une chambre d'isolement dans une chambre de domestique qui est voisine.

On pourrait aussi prendre, pour en faire une infirmierie, la chambre des répétiteurs qu'on installerait dans une partie de la cordonnerie actuelle. Il y a, à la vérité, rarement de malades, on évacue aussitôt ceux qui donnent des inquiétudes et la surveillance sanitaire est assurée par un médecin très dévoué aux intérêts du collège.

Toutefois, puisque la place ne manque pas, il vaudrait mieux penser aux cas de contagion, toujours possibles par une installation moins sommaire que celle qui existe.

La chapelle : lors de la construction de la partie neuve du collège, on a aménagé, au rez-de-chaussée, une vaste salle qui va de la cour d'entrée à la cour de récréation et qui, fermée aux 2 extrémités, par des baies vitrées, sert de préau. Au-dessus un espace à peu près aussi vaste avait été réservé pour y établir une chapelle. On y a, me dit le Principal, renoncé parce qu'on n'a pas eu confiance dans la solidité du plancher. La raison m'a paru incomplète et il est probable que la dépense qui eut été trop grande a, plus que le manque de solidité, arrêté

la construction projetée. Le plancher était en effet jugé assez résistant pour qu'on ait pu consacrer la salle en question à l'enseignement de l'escrime. D'ailleurs il n'y a pas lieu de prévoir une chapelle à l'intérieur du collège, le service religieux est assuré à la paroisse sans que personne y trouve à redire.

Cours, jardins, gymnastique : il y a une cour, entourée de murs et fermée d'une grille qui ne sert qu'à quelques jeunes enfants. Par-derrrière se trouve une vaste cour de récréation séparée elle-même par le mur d'un grand jardin² que le principal, laisse inculte, faute d'eau pour l'arroser.

Il n'y a pas d'installation spéciale pour la gymnastique. On se borne aux marches et aux exercices de boxe, de bâton et d'escrime ; à l'exclusion des appareils, on obtient d'ailleurs de bons résultats et il y a lieu de s'en tenir là.

Le cabinet d'aisances : les cabinets d'aisances sont installés dans la cour. Ils sont suffisants, mais l'eau courante y manque totalement et le nettoyage me paraît pas être régulier. Ils étaient peu propres quand je les ai vus.

En résumé, comme je le disais, plus haut, l'installation matérielle du collège de Lunel est très convenable. Les améliorations qu'on peut désirer sont faciles à réaliser sans grands frais. La principale consistera dans une attention plus minutieuse donnée au nettoyage de tous les locaux. J'ai conseillé au Principal d'y donner, d'autant plus de soins que les exigences de la population, restreintes ce sujet, et l'insuffisance de surveillance intérieure, causée en partie par l'état maladif de madame Trébuchon, pourraient l'entraîner à ce relâcher davantage.

Nourriture : on donne à midi la soupe, un plat de viande et un plat plat de légumes ; le soir, un plat de viande et un plat de légumes ; le dessert est servi le dimanche au repas de midi. Le repas auquel j'ai assisté était convenable, quoique d'une préparation un peu grossière à ce qu'il me semble.

L'abondance³, que j'ai goûtée, est composée de 1/3 de vin et de 2/3 d'eau, elle est agréable au goût et suffisamment forte. Je n'ai eu aucune réclamation relative à la nourriture.

Population scolaire : le nombre des élèves était, au moment de mon inspection de 67 qui se décompose en :

Pensionnaires :	11
Demi-pensionnaires :	5
Externes surveillés :	45
Externes libres :	6

Sur ce nombre on comptait 4 boursiers départementaux, et des 17 élèves externes gratuits. Cette gratuité est assurée par la ville, ainsi que la fourniture des livres classiques aux enfants qui sortent de l'école communale après avoir obtenu le certificat d'études primaires. La surveillance est gratuite pour tous les externes.

² La lavoir n'était pas encore construit.

³ L'abondance est un vin noyé d'eau, une eau rougie. Attesté au milieu du XVIIe siècle, le mot s'est répandu au XIXe, dans le vocabulaire des collégiens, à qui l'on servait cette boisson.

La répartition des élèves par classe était la suivante :⁴

Enseignement classique	Enseignement moderne	Enseignement élémentaire et primaire
4 ^{ème} : 2	1 ^{er} : 1	Primaire : 4
5 ^{ème} : 0	2 ^{ème} : 0	9 ^{ème} : 2
5 ^{ème} 2	3 ^{ème} A : 4	8 ^{ème} : 10
	3 ^{ème} B : 3	7 ^{ème} : 10
	4 ^{ème} : 10	
	5 ^{ème} 4	
	6 ^{ème} : 8	
Total : 4	Total : 30	Total : 26

Les 3 élèves de 3^e B se destinent à l'école des arts et métiers, les 4 élèves de l'école primaire sont tous de jeunes enfants qui suivent la classe élémentaire et auxquels la fille du principal (qui a 15 ou 16 ans) fait quelques petits enseignements supplémentaires de lecture et d'écriture, sans rétribution.

Les élèves proviennent soit de l'école communale (17), soit de l'école des frères (16) les autres sortent de l'école maternelle, ou ont commencé leurs études au collège. Les internes viennent d'écoles diverses soit laïques soit congréganistes et 7 sur 12 sont dans ce dernier cas.

Il est de bon augure que 26 élèves sur 67 viennent dans les classes élémentaires. Le professeur qui est chargé de ce groupe, Monsieur Sauret s'en occupe avec soin et, quoiqu'il soit encore inexpérimenté, on a qu'à se louer des résultats qu'il obtient.

Le recrutement de cette classe élémentaire est favorisé par le directeur de l'école maternelle communale qui engage les familles, qui ne souhaitent pas placer leur enfant à l'école communale élémentaire, à les confier au collège.

Le Principal se plaint de ne pas rencontrer le même concours chez le directeur de l'école communale, Monsieur Pellimier qui, dit-il, pousse ses élèves à fréquenter l'école primaire supérieure de Montpellier, bien que la proximité soit moins aisée même pour les externes, plutôt qu'à suivre les cours du collège.

Monsieur Pellimier, pense le Principal, désirerait établir dans sa propre école un cours complémentaire et l'existence du collège gêne son projet.

Monsieur l'inspecteur d'académie que j'ai consulté à ce sujet estime que monsieur Pellimier, qui est un excellent instituteur, a d'autres et de plus vastes ambitions.

Cependant je dois rapprocher les assertions du principal de cet aveu, qui m'a été fait par le Maire favorable au collège, que certains conseillers municipaux préféreraient voir la ville de Lunel dotée d'une école primaire supérieure qui coûterait moins cher que le collège.⁵ Les faits ne leur donnent pas tort.

⁴ L'inspecteur semble avoir oublié 17 élèves au passage...

⁵ Ce sera fait au début des années 1820.

Il ressort des renseignements que m'a fournis le principal que dans les 3 dernières années, le collège a fait réussir 2 bacheliers ès lettres-philosophies dont l'un est entré dans l'enseignement et l'autre à l'école d'Alfor⁶, un bachelier classique qui est actuellement en rhétorique supérieure au lycée de Lyon, un bachelier première partie qui se destine au commerce : soit en tout 3 bacheliers et demi. En outre un élève est entré à l'école des apprentis mécaniciens à Toulon, un à l'école supérieure de commerce de Marseille, un à l'école d'agriculture de Montpellier.

Beaucoup d'élèves quittent après la 3e et rentrent dans leur famille. Ils sont venus au collège pour avoir un vernis d'instruction secondaire sans avoir jamais songé à un diplôme quelconque. Il en résulte que le programme même de l'enseignement moderne leur convient mal : il est trop étendu et pas assez pratique. On y a ajouté un cours de comptabilité, fait par monsieur Valot, que j'ai vu suivre par les élèves avec beaucoup d'intérêt.

Il serait utile de supprimer, au moins, pour ceux qui ne visent pas le baccalauréat, l'une des deux langues vivantes, et de remplacer la langue allemande par l'espagnol, qui est plus facile pour les populations du midi et s'adapte mieux à leur relation commerciale. De plus, le maire et le Principal verraient avec plaisir que l'on facilitât la préparation aux écoles d'arts et métiers et de commerce, ce qui pourrait retenir quelques-uns des enfants qui se rendent à Montpellier, et conviendrait bien aux enfants, des mécaniciens du chemin de fer.

Le principal désirerait que l'on créât un enseignement de travaux manuels, dirigé par un maître ouvrier de la ville, auquel on ferait un traitement de 500 Fr.. S l'on serre tout cela d'un peu près, si l'on constate en outre que sur 37 élèves d'enseignement moderne, il y en a 36 de la sixième, à la troisième, aucun en seconde, et un seul en première, on arrive aux résultats qu'une école primaire supérieure ferait mieux, qu'un collège, l'affaire de la ville de Lunel.

Renouvellement de l'engagement décennal. Il est évident que cette question devra être étudiée de près à 1900. Il importe toutefois de noter que le collège jouit en fait d'une certaine faveur et qu'on y est attaché. Le Maire y tient ! De plus, la possession d'une fort belle bibliothèque, pleine de livres rares, et d'une valeur considérable, léguée jadis à la ville, est attachée à l'existence du collège qui est une des conditions du legs. Il est donc probable que la ville demandera le renouvellement de l'engagement décennal ; elle réclamera aussi un allègement de charges.

Je suis d'avis que si la transformation en école primaire supérieure est écartée, comme il est probable, il sera bon d'étudier un certain nombre de modifications.

En premier lieu, il sera nécessaire de rapprocher ce programme d'enseignement de celui des écoles primaires supérieures, tout en le tenant un peu au-dessus, de remplacer l'allemand par l'espagnol, d'instituer un cours de travail manuel, et cependant de maintenir une chaire de latinité pour les quelques enfants qui seront capables de faire des études de langues anciennes.

Il faut en effet à Lunel, comme ailleurs, songer que la perte de quelques unités, qu'un bon aménagement des études permettraient de conserver, est pour les petits collèges considérable et par et par suite doit être évité..

Il faudra ensuite étudier la question des économies, le collège coûte à la ville 1257 francs, la rétribution collégiale figure au budget pour 417 francs, mais on doit y comprendre une

⁶ Ecole vétérinaire

somme d'environ 1500 francs qui représente la gratuité des externes boursiers communaux et augmente d'autant la dépense de la ville.

Pour une commune comme Lunel la charge paraît d'autant plus lourde que pendant plusieurs années des chaires de premier ordre ont été occupées par des professeurs de 2e et de 3e ordre et que l'augmentation de dépenses qui est résultée de la nomination de professeurs licenciés à toutes les chaires de 1er ordre a surpris le Conseil municipal peut verser dans la question de classement.

Pour les économies, on ne peut les trouver que dans l'abaissement de l'ordre de certaines chaires ou dans la diminution de leur nombre. Sur le premier point, il est permis de se demander s'il est bien indispensable, que dans un collège, où la plupart des élèves ne dépassent pas la troisième moderne, d'avoir des professeurs du premier ordre, et si, par exemple, l'une des deux chaires de sciences et la chaire de latinité qui réunira toujours autour d'elle, très peu d'élèves, pourraient être abaissés au deuxième ordre.

M. Trébuchon, principal (mathématiques)	16 heures
M Dollejeune, (physique)	14 heures
M. Lugagne (Lettres, enseignement moderne)	16 heures
M. Reboul (Lettres classiques)	16 heures
M. Valot (Grammaire + 4 h de dessin payées 400 fr)	16 heures
M. Copperie (Langues Vivantes)	16 heures
M. Sauret (Classes élémentaires)	20 heures

Je constate qu'une partie du service du principal est prise par la première classique, qui compte un seul élève, et qui, par suite, n'existe plus que par intermittence. Il est donc possible qu'en supprimant une chaire de science et en remplaçant la chaire de Monsieur Valot, par une chaire de deuxième, ou troisième ordre, dont le titulaire pourrait enseigner les lettres et les sciences dans les classes de grammaire classique et moderne ou encore en combinant des langues vivantes et celui du français, on obtienne une économie sérieuse qui pourraient profiter à la ville et à l'État.

Je dois noter que le collège n'a pas de concurrence à Lunel, que les rapports avec le clergé sont bons et les relations avec l'armée (train des équipages) excellentes. Il y a au collège six fils d'officiers. Précédemment les enfants des officiers fréquentaient l'école des frères, un commandant qui a son fils au collège a entraîné les autres et aujourd'hui l'habitude est prise.

Il semble donc, malgré les ressources restreintes du pays, que le collège puisse augmenter en nombre. Le Maire désirerait qu'on y envoyât quelques boursiers nationaux. Il estime en outre que le principal aurait intérêt à s'aboucher avec les maires des communes voisines afin de faire des visites et des conférences ? Je suis de cet avis j'ai conseillé au principal de s'inspirer des idées du maire et je l'y ai trouvé disposé.

Situation matérielle du Principal, les recettes de l'internat s'élèvent à 6913 francs ; le chauffage est payé par la ville qui inscrit 600 francs au budget pour cette dépense, pourrait faire l'économie imposant aux élèves un léger abonnement.

Le principal touche 1000 francs pour la nourriture des 2 répétiteurs, mais il leur verse les 2 / 12e de cette somme, pour indemnités de nourriture pendant les vacances.

Monsieur Trébuchon, dont la famille comprend sa femme, sa fille et sa belle-mère (qui fait office de cuisinière) vit sur son internat et, en somme, son traitement lui reste. Il m'a paru satisfait de son sort. Les charges de services intérieurs sont minimales, il n'y a qu'une bonne permanente des femmes de ménage venue de temps à autre.

Le pain coûte 0,35 franc le kilo, la viande entre 2 francs et 2 francs 40, le vin 20 franc l'hectolitre. D'après ce que m'a dit Monsieur l'inspecteur d'académie la situation matérielle de monsieur Trébuchon a été gênée l'année dernière.⁷

Il est possible que ce principal ait peu d'ordre, mais je constate qu'il se déclare satisfait. Il est donc évident qu'un principal plus ordonné et surtout secondé par une femme moins souvent malade se tirerait largement d'affaire.

Le matériel étant à la Ville il n'y a qu'une légère mise de fonds pour les ustensiles de cuisine et la vaisselle.

En résumé le collège de Lunel est de ceux qui auront toujours la vie difficile et dont le recrutement sera le plus restreint. Si on devait, dans l'Hérault, supprimer ou transformer certains collèges, je suis d'avis que celui de Lunel est de ceux qui pourraient, avec le moins de dommages pour l'Université, subir une modification ou disparaître.

Mais je préférerais le conserver en réalisant toutes les économies possibles dans l'intérêt de l'éducation libérale et laïque. Il vaut mieux, dans cette région, un petit collège que pas de collège.

À titre de renseignements : j'indique ici que le personnel enseignant jouit de la considération publique et que je n'ai reçu à ce sujet aucune plainte ; sauf en ce qui concerne Monsieur Dollejeune qu'il importe ou de changer ou d'astreindre à résidence. J'ai été

particulièrement satisfait de monsieur Reboul, professeur de langues anciennes, qui obtient d'excellents résultats et de monsieur Valot qui apporte dans ses enseignements divers, une égale conscience et une méthode sûre.



*L'inspecteur Général délégué
Jules Gautier⁸*

⁷ Voir fiche suivante pour ses « ennuis »

⁸ Voir fiche sur la carrière de cet inspecteur .

Né le 30 9bre 1854 au Puy.

Baccalauréat ès lettres	Lyon	3 7bre 1872.	
Baccalauréat ès sciences	Clermont-Ferrand	juillet 1873.	
Licence ès sciences physiques		Paris novembre 1885.	
Aspirant répétiteur	Lycée, Moulins	1 er 8bre 1872- 1er mai 1877	A.M. 12 I 1875
Étudiant (prépa. Éc. des Mines)	Paris		
Répétiteur	Lycée, Tournon	1 er 8bre 1878- 1er fév. 1879	
Répétiteur	Lycée, Le Puy	mars 1879-8 mai 1879.	
Professeur de physique	Collège, Brioude	A.M. 8 mai 1879	
Congé d'un an		A.M. 12 9bre 1881	
Pendant ce temps, répétiteur	Lycée Saint-Louis	janv. 1882- juin 1882	
Congé renouvelé		A.M. 1 er 8bre 1882	
Enseignant libre	Union fse de la Jeunesse	jusqu'au 21 av. 1890.	
Professeur de physique	Collège, Le Blanc	A.M. 21 av. 1890	
Principal	Collège, Melle	A.M. 29 9bre 1892.	
O.A.		14 juillet 1894.	
Principal	Collège, Lunel	A.M. signé É. Combes du 2 av. 1896, remplace Berger, retraité. P.V. d'installation, signé par l'Inspecteur d'Académie L. Yon, du 19 avril 1896.	

Lettre du Recteur de Poitiers au Recteur de Montpellier

20 avril 1896

Monsieur et honoré collègue

J'ai l'honneur de vous fournir ciaprès les renseignements que vous avez bien voulu me demander sur M. Trébuchon, qui vient d'être appelé au collège de Lunel, en qualité de principal.

M. Trébuchon est un homme actif et dévoué, capable de conduire un collège plus important.

Veillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Recteur

J. Margottet.

Conflit entre Berger et Trébuchon, pour 600 fr. réclamés par le premier (transmission des comptes).

---) Note de l'Inspecteur d' Académie Louis Yon au Recteur Jules Gérard, 3 mars 1897 :

J'ai écrit à M. Trébuchon le 3 mars, en lui conseillant de verser à M. Berger les 60 fr. que celui

-ci lui réclame. C'est la solution que M. Trébuchon indiquait lui

même dans sa lettre du 21 juillet et que tous deux avaient d'abord acceptée, sur l'avis du juge de paix.

---) À deux reprises, le Recteur Jules Gérard doit lui-même intervenir dans ce conflit financier :

. Lettre au Principal 31 juillet 1896

Monsieur le Principal

Le différend ancien entre vous et M. Berger est de nature trop délicate pour qu'il me soit permis d'accepter le rôle d'arbitre que vous avez bien voulu m'offrir d'un commun accord.

D'autre part, le temps me manquerait pour étudier cette affaire avec tout le soin qu'elle comporte, étant, sur le point de retourner à Paris pour présider les opérations du jury d'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Recevez, Monsieur le Principal, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Recteur. J. Gérard.

. Lettre à L'Inspecteur d'Académie L. Yon 6 mai 1897 [mémento rectoral]

Le 6 mai, chargé l'Inspecteur de faire comprendre à M. Trébuchon qu'en ne tenant pas complètement

l'engagement qu'il a pris devant le Juge de paix, il s'expose à des poursuites judiciaires qui ne pourraient que lui nuire considérablement dans l'opinion publique. Lui renvoyer les deux attestations qu'il a produites. ---

Prière de répondre à M. Berger.

Notice 1896-97

Une classe : 3e mod. B : 4 élèves, 12 heures.

Marié. Une fille adoptive.

4000 fr. + bénéfices et charges de l'internat.

M. Trébuchon est intelligent et actif. Il ne manquerait pas d'initiative ; mais ses embarras pécuniaires lui créent une situation difficile et lui enlèvent un peu la considération qui serait bien nécessaire à un principal du collège de Lunel pour relever cet établissement réduit à une cinquantaine d'élèves. 21 avril 1897

L'Inspecteur d' Académie L. Yon

Notice 1897-98

1 ère Sc. 1 élève 9h
3e mod. 7 élèves 4h
4e mod. 10 élèves. Total : 18 élèves 2h Total 15 heures de service.
Traitement fictif de la classe : 4000 fr. ; reçoit réellement 3000 fr.

M. Trébuchon est un principal intelligent et actif. L'année dernière, ses embarras pécuniaires semblaient lui préparer des difficultés, qui ont disparu. L'administration municipale se montre satisfaite. Le nombre des élèves a sensiblement augmenté et le collège de Lunel s'est un peu relevé. 14 avril 1898 L'Inspecteur d' Académie L. Yon

Inspecteur général.

M. Trébuchon ne manque ni d'intelligence, ni d'activité. Mais son activité n'est peut-être pas toujours assez ordonnée. Il s'occupe convenablement de la direction de l'enseignement, mais j'estime que la surveillance des services matériels laisse à désirer.

De ce côté, je crains que ce principal ne soit imparfaitement secondé par sa femme.

M. Trébuchon est en bons termes avec la Municipalité, avec la population et avec son personnel. Il a une bonne tenue. Je suis d'avis de le maintenir à Lunel. S'il y donne satisfaction, on pourra lui confier un poste de l'Académie de Grenoble, à laquelle il désirerait être attaché.

MI.

Conseils : J'ai conseillé à M. Trébuchon de veiller avec un soin plus minutieux à la propreté de son collège.

8 avril 1898

L'Inspecteur Général Jules Gautier.

M. Trébuchon ne manque ni d'intelligence ni de savoir

faire. Mais il est mal secondé par une femme malade et ne

semble pas avoir beaucoup d'ordre. Je crois qu'en outre il est dans une situation matérielle assez gênée, qui ne lui permet pas de faire tout ce qu'il faudrait pour le bien-être des élèves.

Le petit collège de Lunel ne périclite pas sous sa direction ; mais M. Trébuchon ne lui donne pas, à mon avis, toute la prospérité qui serait possible. 1 er juin 1898 Le Recteur Gaston Bizos

Notice 1898-99

3e mod. 10 élèves
6e mod. 16 élèves. Total : 26 élèves. 14 heures de service.

Toujours traitement fictif de 4000 fr.

Principal intelligent et actif, qui paraît avoir actuellement une situation assez bonne à Lunel.

Cependant, il désire son changement et, étant données les difficultés qu'ont failli lui causer précédemment ses embarras pécuniaires, j'estime qu'il y a lieu de lui donner satisfaction. 1 er avril 1899 L'Inspecteur d' Académie L. Yon

M'a paru avoir de la bonne volonté, mais une activité un peu brouillonne. 30 juin 1899

Le Recteur Ant. Benoist

Observation du Recteur Antoine Benoist sur la demande de changement transmise au 2e Bureau de la Direction de l'Enseignement secondaire, le 5 juillet 1899 :

Comme il l'a reconnu loyalement, M. Trébuchon n'a pas réussi à Lunel, et il importe, dans son intérêt même, qu'il ne soit plus à la tête de ce collège au mois d'octobre prochain.

Il sera sans doute plus heureux ailleurs, ayant de la bonne volonté et étant, en somme, actif. Sa situation de famille est digne d'intérêt et lui fait redouter les régions à climat rude. Je demande qu'il soit tenu compte de cette légitime préoccupation dans la décision qui sera prise à son égard.

--> Un avis du Recteur de Toulouse informe celui de Montpellier de la mutation de M. Trébuchon au collège de Villefranche de l'Aveyron, le 9 août. Le Recteur Benoist informe l'intéressé le 10.

GAUTIER Jules Joseph Alexandre.

Né le 18 mars 1856 à Strasbourg (67).
Mort en 1936 à Paris.

Père : Alexandre Pierre (11 février 1822, Boursay-24 avril 1910, Saint-Ouen (37)). Censeur des études au lycée impérial de Strasbourg puis inspecteur général de l'économat ; fils de Jacques Julien et de Véronique LINAIS.
Mère : Sophie Julie DELÉPINE.

Le 4 janvier 1879, il épouse Adrienne Searle BAUDELOCQUE, dont il aura sept enfants.

IGIP, enseignement secondaire, lettres (1^{er} avril 1903).

IGH (décret du 10 décembre 1907).

Jules Gautier fait ses études au collège Rollin à Paris ; bachelier ès lettres en 1873, il est admis à l'ENS en 1875. Il obtient sa licence ès lettres, puis est reçu à l'agrégation d'histoire en 1878.

Il est alors nommé professeur d'histoire, à titre provisoire, au Mans, puis titularisé l'année suivante à Reims. En 1882, il est chargé d'une suppléance au lycée de Vanves ; en 1891, il devient professeur d'histoire au lycée Voltaire à Paris. Secrétaire de rédaction, puis rédacteur en chef de la *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur* (1884-1895), il prend une part importante à la réforme de l'enseignement secondaire. Il s'oriente ensuite vers l'administration : nommé inspecteur de l'académie de Paris en 1896, il s'occupe notamment de l'inspection des collèges communaux en 1898 et 1899. Il est nommé inspecteur général en 1903, avant d'être délégué en 1905 dans les fonctions de chef de cabinet des ministres de l'Instruction publique Combes, Bienvenu-Martin et Briand.

Nommé directeur de l'enseignement secondaire par décret du 5 novembre 1907, il le restera jusqu'au décret du 4 juin 1910 qui, en désignant Lucien Poincaré pour lui succéder, le nomme directeur honoraire. Il a acquis le titre de conseiller d'Etat le 31 mai 1910 et entre dans la section des travaux publics dont il prend la présidence en 1928. Il consacre une partie de son activité à l'étude des questions agricoles et viticoles et devient président de la Confédération nationale des associations agricoles.

Officier d'académie (1886), officier de l'Instruction publique (1892), il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1900.

Publications.

En dehors de ses activités éditoriales dans la *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*, il a peu publié. On lui doit un manuel d'histoire : *Histoire sommaire de la France depuis les origines*